

De-ci, de-là...

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **5 (1917)**

Heft 51

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-252665>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

réseau de fil de fer barbelé, et malheur à elle, si elle franchit l'obstacle autrement que par la porte du mariage. Nous sommes loin de la morale unique pour les deux sexes ! La pureté pour la jeune fille est obligatoire, pour le jeune homme elle est inutile, dangereuse même entendons-nous dire, et toujours ridicule...

« La chasteté ne fait rire que les imbéciles », écrivait récemment un sous-secrétaire d'Etat en France. La forme est sévère, mais le fond est vrai. En tous cas, nous sommes certains que ceux qui se moquent de la pureté sont ceux qui ne l'ont jamais pratiquée. La conquête de soi-même n'est pas de celles dont on rit; ceux-là seuls qui l'ont accomplie en connaissent le prix inestimable.

Mais c'est peut être dans notre lutte pour la justice unique que nous sommes le moins compris, et que notre intervention est le plus souvent mal interprétée. Parce que nous protestons contre les « râfles » de police qui atteignent les femmes seulement, parce que nous nous révoltons contre la visite obligatoire qui atteint la femme seulement, parce que nous défendons les droits de l'enfant naturel, on veut nous faire passer pour des illuminés, des amoureux, qui n'ont aucun souci ni de la propreté de la rue, ni de la dignité de la famille légitime, ni de la santé publique.

Tandis que nous demandons une chose si simple, si normale, nous demandons que l'homme et la femme soient soumis au même régime, à la même justice. Qu'il s'agisse de la décence des voies publiques, de la prophylaxie, des responsabilités envers l'enfant, mettez l'homme et la femme sur le même pied; même droits, même devoirs, mêmes obligations, même coercition, s'il le faut. Nous n'exigeons pas davantage.

Parmi les auxiliaires de notre combat, nous voulons compter sur les femmes. Jusqu'à présent elles se sont montrées généralement indifférentes. Beaucoup d'entr'elles ont reçu des membres masculins de leur famille le conseil, quelquefois l'ordre, d'avoir à se tenir à l'écart de ces questions. Leur indifférence est donc souvent faite d'ignorance et évoque ce mot, naïvement féroce, sorti d'une bouche féminine : « Qu'on est heureux de ne pas connaître ceux qui souffrent ! »

Dans le domaine de la moralité, la femme doit prendre position. Sa tâche d'éducatrice lui impose de se faire une opinion vis-à-vis de la morale courante. Elle ne peut se contenter de savoir vaguement qu'il y a dans la vie des choses laides que sa fille apprendra quand elle se mariera, mais dont son fils entendra parler tout jeune encore sans que cela ait d'importance, parce que cela a toujours été ainsi. L'attitude passive de la femme vis-à-vis des denis de justice quotidiens envers son sexe a grandement favorisé la déformation morale, mentionnée tout à l'heure. Mais il faut qu'elle apprenne à se révolter. Pas besoin de cortège, de tapage, ni de discours. Que dans le cercle de sa famille, par son attitude, par les principes qu'elle inculquera à ses enfants, elle donne une impulsion qui, s'étendant de foyer en foyer, finira par submerger dans un tourbillon irrésistible la vieille morale caduque et vermoulue dont nous avons assez. Nous n'en voulons plus; non seulement pour nous-même, mais surtout pour nos sœurs pauvres, exposées à des tentations dont nous, plus privilégiées, n'avons aucune notion. Toutes les fois qu'éclate un scandale quelconque on dit : « Cherchez la femme. » Puisque nous portons tant de responsabilités mauvaises, ne voulons-nous pas faire contre-poids par les responsabilités bienfaisantes que nous assumerons ?

Mais nous comptons aussi sur le concours des hommes pour cette lutte trop lourde à soutenir seules. Déjà des hommes de grand cœur et de grand savoir ont ouvert la voie. Des médecins,

des légistes ont démontré combien la réglementation tient mal ses promesses. Grâce à eux nous savons que ce régime que nous méprisons est une erreur au point de vue hygiénique, et une monstruosité au point de vue juridique, et nous leur en savons gré. Car vis-à-vis d'un certain public ce sont les seuls arguments qui portent.

Pour nous, femmes, la question hygiénique et juridique reste secondaire. Ce qui nous importe c'est de proclamer que la personnalité humaine doit être respectée, que nul n'a le droit de trafiquer de la personne d'autrui, et que, pour tous les membres de la famille humaine, le droit et la justice doivent être égaux. C'est pourquoi tant que nous en aurons la force, nous protestons avec la dernière énergie contre toute prétention de l'Etat, de faire sous ce rapport, violence à notre conscience.

E. F.-N.

Notre collaboratrice nous communique sur ce sujet, qui doit tenir à cœur à tant de femmes, un fragment du discours prononcé au Congrès abolitionniste de Paris en 1913, par M. le professeur Raoul Allier. Nous le reproduisons ici, persuadée qu'il fera réfléchir bien des lecteurs et des lectrices. (Réd.).

Je me rappelle parfaitement que lorsque j'étais dans un lycée de province et que je bataillais avec des camarades, — je n'ai pas honte de le dire, — je ne pouvais pas admettre la théorie du vice nécessaire; mais ces camarades me disaient : « La preuve que tu te trompes, c'est que l'administration a mis une maison à cent mètres d'ici. » Que vouliez-vous qu'un jeune homme de 15 ans réponde à cet argument ? Eh bien ! je dis que ce qui était préjugé, prévention, idée sourde, sentiment obscur, a pris une existence nouvelle de par la réglementation. Je ne peux pas entrer dans le développement de cette idée, mais je crois que c'est là le point essentiel auquel nous devrions nous attacher. Il ne faut pas nous contenter de montrer les conséquences immorales du système, raconter des anecdotes et des petites histoires que nous pouvons répéter à l'infini; il faut entrer au fond des choses, et marquer que, de ce qui n'a pas droit à l'existence dans l'histoire des systèmes de morale, l'administration fait une doctrine officielle qui prend une force d'expansion énorme.

Actuellement, nous réclamons — et nous avons le droit de réclamer — la neutralité de l'Etat dans le conflit des doctrines philosophiques, morales et religieuses. Je n'admets pas qu'il y ait aujourd'hui une doctrine de l'Etat, venant au nom de l'Etat, nier tout ce que nous pouvons affirmer. Nous voulons avoir le droit d'enseigner l'égalité et l'équivalence absolue de l'homme et de la femme, et l'identité de la morale pour les deux sexes. Nous n'admettons pas qu'il y ait une doctrine officielle qui vienne dire le contraire. Nous voulons affirmer que le relèvement de toute créature est possible et que nous devons concourir à ce relèvement. Nous n'admettons pas que l'Etat vienne dire que le relèvement est impossible et qu'il y a des gens condamnés à l'infamie à perpétuité ! C'est au nom de la neutralité de l'Etat, cette neutralité dont on nous rebat avec raison les oreilles et qu'on exige, que je réclame la disparition de la réglementation.

Raoul ALLIER.

De-ci, De-là...

Le nom de la doctoresse Marie Heim-Vögtlin, qui vient de mourir à Zurich, à l'âge de 71 ans, n'a pas figuré parmi ceux des conductrices du mouvement féministe suisse. Elle n'a pris la parole dans aucune de nos assemblées et n'a écrit aucun article, aucune brochure de propagande. Malgré cela, M^{me} Heim a contribué dans une grande mesure à transformer les idées courantes sur les aptitudes et le rôle de la femme. Par l'exemple, qui est la meilleure des démonstrations, elle a prouvé que l'intelligence féminine n'est pas rebelle aux recherches de la science et que cette discipline austère, loin d'altérer les trésors d'amour et d'abnégation de son cœur naturellement maternel, ne leur donne que plus de valeur. Elle a fait comprendre que la mission des femmes ne s'est pas confinée au foyer domestique, mais que sa place est partout où l'on souffre.

Ces vérités, si indiscutées de nos jours, n'étaient pas acceptées par la majorité, en 1868, quand Marie Vögtlin, âgée de 23 ans, se fai-

sait immatriculer à la faculté de médecine de l'Université de Zurich. Elle a été la première femme suisse qui ait étudié la médecine et probablement aussi la première qui l'ait exercée sur le continent. Si elle ne prit point une part directe au mouvement féministe, c'est qu'elle savait fort bien la portée de son action et l'importance de son rôle de pionnière. L'énergie qu'elle avait dû déployer pour vaincre le préjugé si ancré qui aurait pu la détourner d'une vocation ardemment désirée, elle l'a consacrée plus tard pendant près de quarante ans aux devoirs grandissants que lui imposait une nombreuse clientèle de femmes et d'enfants. Sa compétence et son autorité reconnues avaient étendu sa réputation bien au delà de nos frontières. Lorsque la Société d'Utilité publique des Femmes suisses mit sur pied son école de gardes-malades avec hôpital, Mme Heim s'associa à cette belle œuvre en créant une pouponnière modèle et en se chargeant de l'enseignement des soins aux nouveaux-nés. Quelques années auparavant, la même société avait publié une brochure sur le même sujet, où elle avait mis à la portée de toutes les mères ses expériences dans ce domaine. Ses dernières forces furent employées à la fondation d'une « maison des enfants », destinée à abriter les petits déshérités pour lesquels elle s'était si longtemps dépensée sans compter. De combien de drames douloureux cette femme de grand cœur n'a-t-elle pas été le témoin et la confidente, combien de peines secrètes n'a-t-elle pas soulagées par sa sympathie, ses conseils et ses soins ! A nombre de ses sœurs son exemple a frayé le chemin d'une vie utilement remplie.

Epouse et mère dévouée, excellente ménagère, Mme Heim-Vöglin a été la preuve vivante que la femme peut mettre ses capacités au service de la communauté sans renoncer à sa mission dans la famille.

C. H.

* * *

Nous avons annoncé en son temps la mort de Mme Pégard, membre du Conseil national des Femmes françaises. Nous publions aujourd'hui, sur sa carrière, les détails suivants que nous empruntons au *Temps* :

Mme Pégard, fille du grand verrier lorrain, avait assisté à l'investissement de Metz, en 1870, où son attitude lui avait valu la médaille de guerre. Mais son œuvre fut surtout de portée sociale : ouvrir aux femmes de nouvelles carrières, grouper et syndiquer les travailleuses d'ateliers et d'usine, etc. C'est à elle que l'on doit, en 1896, l'entrée des femmes à l'Ecole des Beaux-Arts ; elle encore qui, en 1900, fit campagne avec M. René Viviani pour qu'il fût accordé à la femme avocat l'accès du barreau et le droit de plaider ; elle enfin, qui, par de nombreuses conférences et d'incessantes démarches auprès des pouvoirs publics, obtint plusieurs améliorations au sort légal de la femme. En 1899, elle fut chargée par le gouvernement français d'organiser à Pétersbourg l'Exposition franco-russe, tâche peu banale pour une femme, et dont elle s'acquitta de manière à mériter la croix de la Légion d'Honneur.

* * *

La direction de police de Stockholm a créé un département pour femmes et enfants, dont la direction est confiée à des femmes. Il s'agit surtout de s'occuper des prisonniers et des enfants trouvés.

(*Die Frau der Gegenwart.*)

L'Eglise anglicane a autorisé les femmes à prêcher dans toutes les églises d'Angleterre, à condition de ne s'adresser qu'à des auditoires exclusivement féminins, et de ne monter ni en chaire, ni sur les degrés de l'autel.

(*Die Frau der Gegenwart.*)

Celles qui travaillent ¹

III. Les Femmes dans les professions commerciales.

Ce ne sont pas les professions commerciales, nous l'avons vu, qui occupent absolument le plus grand nombre de femmes en Suisse, puisque 115.830 seulement s'y livrent, au lieu de 332.139 qu'emploie l'agriculture et de 250.896 l'industrie. Mais ce sont elles alors qui emploient le plus grand nombre de

¹ Voir le *Mouvement Féministe* du 10 octobre 1916.

femmes relativement au nombre total du personnel occupé : le 53,1 % contre le 43 % dans l'agriculture et le 24 % dans l'industrie. C'est cette forte prépondérance de l'élément féminin qui nous amène donc à étudier ici en second lieu cette catégorie de professions.

Et tout d'abord, qu'entendez-vous, me dira-t-on, par « femmes occupées ? » Ne comprenez-vous sous cette rubrique que les demoiselles de magasin, les petites dactylographes de bureaux, les sommelières des hôtels, et laissez-vous à l'écart les patronnes, les chefs d'entreprises, qui sont souvent les têtes de lignes de grandes maisons de commerce ? Que non pas, bien que ces dernières soient malheureusement la faible minorité. Car voici la répartition de cette centaine de mille femmes d'après leur situation sociale.

Femmes chefs d'entreprise	16 610
Femmes membres de la famille du chef	47 985
Femmes directrices, gérantes	1 630
Femmes voyageurs de commerce, etc.	6 577
Femmes employées techniques	1 664
Femmes apprenties	939
Personnel féminin employé proprement dit	40 425

Un simple coup d'œil jeté sur ce tableau prouve que les deux catégories où les femmes figurent en plus grand nombre sont : a) les membres de la famille du chef, et nous ne pouvons que répéter à ce sujet ce que nous avons dit en matière de professions agricoles sur les salaires problématiques, sur l'indépendance économique et morale plus que douteuse de ces situations ; b) les employées proprement dites. Les gérantes, les employées techniques, les voyageuses de commerce sont en effet en minorité ; et les femmes chefs d'entreprises ne représentent guère que le septième de l'élément féminin commercialement occupé. Pourquoi toujours la femme aux postes moins rétribués, aux fonctions subalternes ? Infériorité de mérite, capacités insuffisantes ? Nous ne saurions l'admettre d'une manière générale ? Niveau trop bas de la préparation professionnelle ? Ceci pourrait être une raison. On aura remarqué en effet le petit nombre d'apprenties de commerce ¹ : 939, pas même la 115^e partie du personnel féminin total, et l'on comprendra l'urgence de développer là où elles existent, de créer là où elles ne fonctionnent pas encore, des écoles commerciales pour jeunes filles, malgré la résistance des milieux intéressés à éviter la concurrence féminine. Mais cette explication ne saurait être la seule, et nous en trouvons une autre, plus générale, dans le défaut d'organisation des femmes, dans leur facilité à se contenter de ce qu'on leur offre, dans leur incompréhension de la lutte pour la vie en un mot. L'éducation syndicale et économique doit marcher de pair pour elles avec l'éducation professionnelle.

Et chose curieuse et intéressante, nous arrivons à la même constatation exactement, si nous cherchons maintenant dans

¹ La question des apprentissages mériterait d'ailleurs une étude à elle seule, à laquelle nous ne pouvons pas nous livrer ici, faute de place, d'autant plus que le Bureau fédéral de statistique n'a malheureusement pas classé suivant le sexe les différentes catégories d'apprentis. Mais il faut noter, car ceci est capital, que le 51 % des apprentis des deux sexes, soit 2859 sur 5594, n'a pas de contrat d'apprentissage, proportion plus forte que dans l'industrie. C'est surtout dans l'industrie hôtelière (56 %), dans les magasins de blanc (85 %), les commerces de tissus (57 %), les bazars (64 %), que se remarque cette absence de contrat d'apprentissage — précisément dans les commerces où l'élément féminin est en majorité ! Géographiquement, les contrats d'apprentissage se trouvent, en ce qui concerne la Suisse romande, surtout dans les cantons de Neuchâtel et de Vaud, tandis que le canton de Genève accuse la désolante proportion de 63 apprentis sur 100 sans contrat, Valais de 42, et Fribourg de 31 ! Pourquoi ? Tout simplement parce qu'il n'existe pas là (à Genève en tout cas) l'obligation de l'examen de fin d'apprentissage, et qu'un beaucoup trop grand nombre de jeunes gens des deux sexes passent entre les mailles du filet de l'instruction professionnelle. Le fait a été relevé dans la dernière session du Grand Conseil par la Commission du budget.